



Recours suite a une annulation de permis aupres de son employeur

Par **tramkan**, le **11/03/2009** à **10:52**

bonjour a tous...voila le probleme.mon beau pere s est fait annulr son permis pour une duree de 6 mois avec obligation de repasser le code en excercant son travail de chauffeur livreur.annulation par courrier bilan mois 3 points?15 points de retirés...son employeur lui a proposé une autre place totalement inadaptée(manip informatique,gestion...)ou lui propose une suspension de contrat de travail donc aucun revenus...1ere question .a t il le droit? et ensuite quels recours a mon beau pere pour eventuellement avoir ses indemnités chômage?sachant que son employeur est fermement décidés a que cela lui coute le minimun.merci d avance pour votre aide ..a bientot

Par **milou**, le **11/03/2009** à **11:17**

Bonjour,rnsachant que l'emploi de votre beau-père nécessite absolument le permis de conduire, l'employeur aurait été en droit de le licencier pour perte du permis!!! (licenciement pour motif personnel non fautif).rnDonc je pense que l'employeur se montre assez arrangeant. En ce qui concerne les indemnités chômage, si le contrat de travail n'est pas rompu il ne peut pas y prétendre. rnCordialement.

Par **frog**, le **11/03/2009** à **11:42**

[citation]son employeur lui a proposé une autre place totalement inadaptée(manip

informatique,gestion...)[/citation]rnrnJe trouve l'effort fait par l'employeur assez louable, tout comme la volonté de vouloir garder ton beau-père. Dans d'autres boites, c'est la porte sans autre arragement dans ce genre de cas. Je suppose qu'il y a déjà des gens qui s'occupent de gestion dans la société. Qu'est ce qui empeche beau-papa d'apprendre sur le tas à leur cotés ? Parce que selon l'age de l'intéressé, ce n'est peut etre pas du meilleur effet de perdre son boulot pour ensuite espérer en retrouver un, quand on a bien entamé la quarantaine et qu'on doit se justifier d'un licenciement...

Par **tramkan**, le **11/03/2009** à **14:00**

merci de m avoir repondu si rapidement...du coup il est en effet preferable qu il accepte le nouveaux poste.cordialement a bientot